Envoyé en préfecture le 21/11/2022
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Affiché le
ID : 005-210501813-20221117-66BIS2022-BF

DÉPARTEMENT
des

HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT de BRIANCON

CANTON DE BRIANCON 1

COMMUNE
DE
VILLAR D'ARENE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux et le 17 novembre à 18h30

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 10 novembre 2022

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Béatrice ALBERT, David AMIEUX, Catherine PATTE RULFO, Gilles JUGE, Élodie LEFEBVRE, Valérie LANDRY BUCH, Jean-Pierre JACQUIER
Pouvoir de :David LE GUEN à Michel GONNET
Absent : Sylvain PROTIERE

Secrétaire de séance : Béatrice ALBERT

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient d'alimenter le compte 673 titres annulés sur exercices antérieurs pour pouvoir rembourser les frais de chauffage non utilisés à Mme Radigois

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 10

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
67 / 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	90,00
	Total	90,00

OBJET

DM 5 Commune

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	90,00
	Total	90,00

66/2022

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette décision modificative N° 5

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdit

Pour copie conforme,

Le Maire,

Olivier FONS